

LE DELEGUE

du personnel

13^e ANNEE — MENSUELRédaction : 213, rue Lafayette — PARIS (10^e)

PROBLEMES A REGLER

Dans un précédent numéro de notre Bulletin nous affirmions que les travailleurs ne seraient pas dupes des promesses du gouvernement gaulliste sur l' « année sociale ». Ils l'ont prouvé et le prouvent encore en cette période de vacances.

Dans les dernières semaines une série de succès revendicatifs ont couronné ces efforts. La classe ouvrière a de plus en plus conscience que seule la lutte unie contraint le patronat et l'Etat-patron au recul et les exemples d'augmentation de salaires dépassant les 4 % « Debré-C.N.P.F. » en sont le fruit.

Les actions en cours — alors que nombreuses sont les entreprises en congé — attestent de la combattivité ouvrière dans la plupart des secteurs : Métallurgie, Bâtiment, P. et T., Cheminots, Ponts et Chaussées, Travailleurs de l'Etat, etc.

Jusqu'à la veille du départ en congé payé, les gars des usines Renault ont mené des actions magnifiques pour le rétablissement de la prime de bilan. Il en a été ainsi dans de multiples entreprises.

C'est dire qu'au retour les problèmes en suspens seront repris et l'action unie avec eux.

**

Le Marché Commun devait — d'après les dires des princes qui nous gouvernent — apporter des débouchés aux produits agricoles, mais la crise de l'agriculture dans notre pays bat son plein. Les paysans manifestent avec force et ténacité leur profond mécontentement.

Dans cette lutte ils ont à leur côté la classe ouvrière tant il est vrai que les revendications des uns et des autres se situent dans le même contexte : contre la politique néfaste des monopoles et du gouvernement gaulliste qui en est l'expression.

Les initiatives et actions communes se sont multipliées dans l'ensemble du pays entre les travailleurs des villes et de la campagne. Elles sont des éléments particulièrement positifs qui ne manqueront pas d'avoir leur prolongement jusqu'à ce que satisfaction

soit accordée aux revendications de la classe ouvrière et des masses paysannes.

**

Le chancre de la guerre d'Algérie continue de ronger notre pays.

La « suspension » unilatérale des pourparlers d'Evian se prolonge bien au-delà des 15 jours de « réflexion ». La négociation avec le G.P.R.A. doit reprendre le plus rapidement possible et aboutir.

Cette exigence doit être formulée avec force par la classe ouvrière. Il faut contraindre le gouvernement à abandonner sa politique visant à dresser sans cesse des obstacles sur la voie de la Paix.

Pour cela il convient de développer et de renforcer l'action unie en direction des pouvoirs

publics, du gouvernement et de la Présidence de la République pour exiger la paix négociée sur la base du droit du peuple algérien à l'autodétermination, à son indépendance dans l'intégrité de son territoire.

D'autant que la guerre coloniale d'Algérie continue de nourrir les visées fascistes de ceux qui rêvent de fomenter un nouveau putsch, encouragés par l'incroyable mansuétude dont le gouvernement fait preuve à l'encontre des factieux malgré le fameux article 16 dont les rigueurs s'abattent plus facilement sur la classe ouvrière, les organisations et la presse démocratiques.

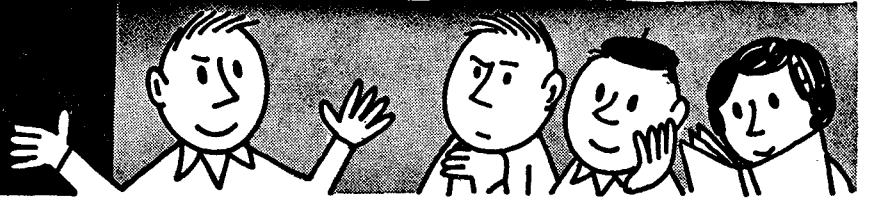
Abrogation de l'article 16, rétablissement et rénovation de la démocratie se sont trouvés au centre des multiples et vastes manifestations populaires du 14 juillet.

**

Le ciel des vacances n'est donc pas exempt de nuages et demande un esprit constamment en éveil. Mais les luttes en cours de la classe ouvrière, l'esprit d'initiative et le souci d'efficacité qui animent nos militants dans la bataille pour de meilleurs salaires, pour la Paix en Algérie, la reconquête et l'élargissement des libertés démocratiques font bien augurer du proche avenir.

par
L. MASCARELLO
Secrétaire de la C.G.T.

Éducation syndicale



LES CONGÉS PAYÉS

Il y a 25 ans, pour la première fois, les travailleurs français partaient en congé : des congés payés par les patrons. Un droit nouveau venait d'être acquis.

UN DROIT

Aujourd'hui ce droit concerne tous les salariés qui travaillent en France. La plupart ont un congé payé de **3 semaines**. Certains ont un congé plus long. Ce sont les salariés du secteur public auxquels des statuts particuliers accordent un congé de 4 semaines. Ce sont aussi les jeunes travailleurs de moins de 18 ans, les mères de famille salariées, les travailleurs ayant un nombre d'années de service, continu ou non, dans une même entreprise qui bénéficient d'un congé supplémentaire. Enfin, dans d'assez nombreux secteurs, des conventions collectives apportent des améliorations soit aux conditions d'octroi des congés, soit à leur durée.

Légalement la période des congés s'étend du **1^{er} mai au 31 octobre**. Ils sont donc pris soit par roulement dans les entreprises qui sont ouvertes toute l'année, soit à une date arrêtée par la direction et portée 2 mois à l'avance à la connaissance du personnel.

Les congés payés sont ainsi entrés dans les droits des travailleurs et dans les... habitudes et pourtant...

Pourtant, pendant des dizaines et des dizaines d'années, la plupart des salariés, et plus particulièrement dans l'industrie, n'eurent que les vacances qu'ils pouvaient se payer et que le patronat leur laissait prendre, à leurs risques et périls.

Pourtant, pendant des dizaines d'années, les syndicats revendiquèrent ce droit.

UNE CONQUÊTE OUVRIÈRE

Dès le début du siècle les **Syndicats réclamaient à la fois la réduction de la durée de la journée de travail** (8 heures par jour exigeait le congrès de Bourges de la C.G.T. en 1904) et l'**octroi d'un congé annuel payé par les employeurs** (par exemple le congrès de la Fédération Nationale des Mineurs en 1907).

La première revendication ne devait aboutir qu'en 1919. La seconde se heurta plus longtemps encore à l'opposition résolue du patronat et du pouvoir politique. Un projet de loi visant à l'octroi de deux semaines de congés payés fut déposé en 1925 ; il passa de commissions en commissions et tomba dans l'« oubli ». Un nouveau projet de même nature vit le jour en 1931 ; voté par la Chambre des députés, il fut l'année suivante repoussé par le Sénat.

C'est la pression des masses qui devait en quelques jours l'imposer.

Aux élections législatives de mai 1936 les candidats du Front Populaire (Socialistes - Radicaux et Communistes pour l'essentiel) sont portés en majorité à la Chambre des députés (375 élus sur 610 députés) et un gouvernement est mis en place, composé de ministres socialistes et radicaux qui bénéficient du soutien du Parti Communiste. Mais ceci n'est pas suffisant encore pour que soient satisfaites les revendications ouvrières : il faut briser la résistance des forces politiques réactionnaires et du grand patronat, des 200 familles.

Les puissantes actions de juin 1936 en viendront à bout. Unis dans la C.G.T. réunifiée depuis mars, les travailleurs entrent en

grève et occupent les usines : plus de 12.000 grèves avec environ 2 millions de grévistes. Le grand patronat doit capituler. Il signe avec le gouvernement et la C.G.T. les accords « Matignon » par lesquels il accorde d'importantes augmentations de salaires, la signature de conventions collectives garantissant notamment les libertés syndicales et instituant les délégués d'atelier. Il cède aussi sur d'autres revendications essentielles de la C.G.T. (la semaine de 40 heures et les congés payés), succès qui seront consacrés par des lois.

Le 11 juin, la Chambre des députés vote le projet de loi gouvernemental de deux semaines de congés payés (à l'unanimité moins une voix) et le Sénat le ratifie le 17 (à l'unanimité moins deux voix).

En quelques jours la force unie des travailleurs avait levé les obstacles. L'institution des congés payés est donc bien le résultat direct de la lutte de masse des travailleurs conduite par la C.G.T.

Conquête ouvrière encore la prolongation à 3 semaines de la durée des congés (loi du 27-4-1956). 1956, c'est l'année où les élections marquent une progression de la gauche, c'est l'année où les luttes revendicatives se multiplient et s'étendent dans l'unité d'action pour toute une série de revendications parmi lesquelles la diminution de la durée du travail. Le patronat doit céder dans de nombreux secteurs et devant la pression des masses, le gouvernement fait voter une semaine supplémentaire de congés, généralisant ce qui avait été obtenu dans d'assez nombreux accords d'entreprise. C'est là encore une victoire ouvrière, une victoire de l'action de masse.

UN BESOIN

Une victoire. Sans aucun doute et aussi la **satisfaction d'un besoin nouveau apparu** sur la base des conditions modernes de travail et des nouvelles conditions de vie des travailleurs.

Insistons-y car il s'agit d'un **besoin objectif** et non, comme certains le prétendent, d'un signe d'embargeoisement des ouvriers ou d'un « élément absolu de confort » réfutant nos démonstrations sur l'appauvrissement de la classe ouvrière.

Certes, le mode de production capitaliste a, dès son apparition, engendré l'**exploitation de la classe ouvrière par les capitalistes** mais **cette exploitation a pris de nos jours une profondeur et une étendue inconnues autrefois** : les rythmes et la division du travail hautement mécanisé sont aujourd'hui poussés à l'extrême, la pratique des heures supplémentaires est devenue courante compte tenu des salaires insuffisants. En un mot, **les conditions de travail se sont considérablement aggravées** (ce dont témoigne, par exemple, le développement des accidents du travail et des maladies professionnelles) entraînant pour les travailleurs une **fatigue importante**. A cette fatigue due au travail s'ajoute celle engendrée par le rythme de vie des grandes agglomérations urbaines, l'**éloignement des lieux d'habitation** qui oblige les travailleurs à des voyages journaliers de 2 heures et plus avec les transports insuffisants, **les difficultés pour se reposer et se détendre** dans les logements surpeuplés.

Cette fatigue n'est pas une simple fatigue musculaire, c'est aussi et surtout une **fatigue nerveuse, une tension extrême**. Les congés sont devenus rigoureusement indispensables, plus nécessai-

res qu'ils ne l'étaient autrefois tant pour le **repos physique** que pour satisfaire le besoin de **détente, de distractions et d'activités culturelles**.

On touche ici aux raisons qui font passer les revendications de réduction de la durée du travail au premier plan des préoccupations et des luttes ouvrières, qu'il s'agisse de **la réduction de la durée du travail par le retour réel aux 40 heures ou de l'allongement à un mois de la durée des congés annuels**.

LE DROIT ET LA RÉALITÉ

Les congés sont un droit. Ils répondent à une nécessité. **Encore faut-il jouir de ce droit, satisfaire ce besoin.**

Dans **d'assez nombreux cas la loi n'étant pas appliquée ou étant tournée, les travailleurs n'usent pas pleinement de leur droit**. Ce sont tout d'abord les cas, minimes, où les patrons n'accordent aucun congé à leur personnel. Plus couramment (ceci est vrai notamment pour les travailleurs isolés) les salariés ne prennent pas de congé et on leur paye un supplément de salaire de 3 semaines. Assez fréquemment des entreprises ferment leurs ateliers pendant un mois et ne payent que 3 semaines de congés ; partant les travailleurs doivent prendre à leur compte cette semaine « supplémentaire ». Mais beaucoup plus fréquemment encore des employeurs lèsent leur personnel sur la rémunération des congés : alors que la loi ne reconnaît que deux modes de calcul des indemnités, de nombreux patrons appliquent des systèmes de calcul qui aboutissent à des indemnités moindres.

Ainsi, des milliers de travailleurs sont frustrés de leur droit, notamment là où le syndicat est faible ou inexistant.

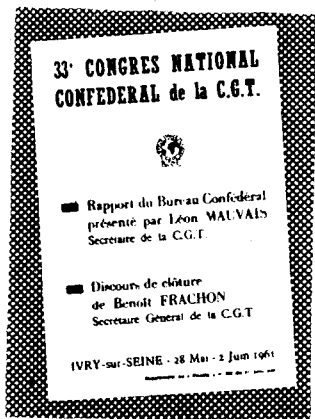
On doit constater aussi que **même lorsque le droit est appliqué à la lettre, tout n'est pas réglé pour autant**. On a vu que déjà un congé de 3 semaines est souvent insuffisant surtout lorsque les travailleurs doivent pour diverses raisons (et notamment des raisons pécuniaires) rester chez eux pendant les vacances ou partir dans de mauvaises conditions.

Une enquête par sondage de l'I.N.S.E.E. d'octobre 1957 est particulièrement révélatrice de ce point de vue. Elle indique que 60 % des Français adultes quittent leur domicile pour les vacances. En moyenne, car si ce pourcentage atteint 62 pour les employés et les ouvriers professionnels, il tombe à 57 pour les O.S. et à 33 pour les manœuvres. Par contre — et ces statistiques nous le précisent — les gros commerçants et industriels partent à 82 % et le personnel de l'armée de métier et de la police à 74 %.

Encore faudrait-il préciser ce que signifie partir pour des travailleurs. Partir, c'est souvent aller chez des parents en province. Partir, c'est dans de nombreux cas louer à haut tarif une pièce où l'on sera astreint aux mêmes travaux ménagers que durant tou-

POPULARISEZ

le 33^e Congrès de la C.G.T.



en diffusant massivement la brochure contenant :

- le rapport présenté par Léon Mauvais, Secrétaire de la C.G.T. ;
- le discours de clôture de Benoît Frachon, Secrétaire Général de la C.G.T.

Adressez vos commandes à la C.G.T., 213, rue Lafayette, Paris (10^e).

C.C.P. Paris 62-84.

Prix de la brochure : 0,35 NF, facturée 0,30 NF aux organisations.

te l'année et avec souvent moins de commodités. Partir, c'est pour beaucoup camper dans de mauvaises conditions (s'il y a en France 5 millions de campeurs ce n'est pas uniquement par naturisme mais surtout par manque de moyens de séjourner à l'hôtel). Partir, c'est pour un foyer ouvrier, dans la majeure partie des cas, économiser toute l'année pour 3 semaines de plein air et de repos en restreignant des dépenses souvent indispensables.

Quant à **ceux qui restent** et nous avons vu qu'ils sont nombreux, **leur cas est de beaucoup plus grave**. Peuvent-ils même prendre un simple repos ?

Ce manque de récupération sera sanctionné quelques mois plus tard par la maladie et le médecin devra alors ordonner l'arrêt de travail.

Conquête importante, le droit aux congés payés ne saurait en lui-même résoudre le problème du repos et des loisirs. Il crée néanmoins, et ceci est décisif, la base de départ de la satisfaction d'un besoin.

UN DROIT à ASSURER et à ÉLARGIR

C'est qu'en définitive, **on touche ici à un des aspects importants des droits ouvriers en régime capitaliste**. Ces droits sont toujours le résultat de l'action ouvrière mais, une fois qu'ils sont acquis, la lutte s'impose encore et avec elle l'organisation syndicale, pour les faire respecter et pour créer les conditions de leur pleine et entière application.

Cette lutte est aujourd'hui d'autant plus nécessaire que le gouvernement des monopoles et le patronat déploient une vaste offensive contre les conquêtes ouvrières (sans omettre d'ailleurs les dangers de nivellement par en bas des législations des pays du Marché Commun).

La lutte de la C.G.T. pour l'augmentation des salaires et pour une véritable politique d'équipement en maisons de vacances et de repos, en terrains de camping, etc. va dans ce sens. Comme va, en ce sens aussi l'action de la C.G.T. pour la réduction des cadences et de la durée du travail et l'octroi d'un mois de congés payés pour tous les salariés.

Pour tout ce qui concerne la législation sur les congés payés voir « SERVIR », numéros 130 - 131. Prix : 200 fr.

NOTE IMPORTANTE POUR L'ENVOI DU BULLETIN « LE DELEGUE DU PERSONNEL »

Nous rappelons instamment aux militants et aux organisations confédérées :

- 1^o Les adresses pour l'envoi du Bulletin doivent nous parvenir **EN DOUBLE EXEMPLAIRE**.
- 2^o Il convient de mentionner à chaque fois **L'INDUSTRIE** dont relèvent le ou les camarades (Métallurgie, Bâtiment, etc.).
- 3^o Quand il s'agit de suppressions de bien vouloir nous **COMMUNIQUER A CHAQUE FOIS LE DETAIL** (nom, prénom, adresse, industrie pour chaque suppression).

Trop souvent on nous demande simplement d'annuler **LA** liste précédente **ALORS QU'IL EN EXISTE PLUSIEURS**. La précision évitera des erreurs et les pertes de temps.

Dans tous les cas de changements à apporter (annulations, changements d'adresse, nombre d'exemplaires) joindre la dernière bande-adresse.

L'ACTION COMMUNE OUVRIÈRE ET PAYSANNE

Nous avons demandé au camarade **ROUSSELOT**, Secrétaire général de l'U.D. de Loire-Atlantique, d'expliquer aux lecteurs du « Délégué du Personnel » les raisons du meeting commun de Saint-Nazaire.

Le 20 juin dernier, pour la première fois en France, un meeting commun ouvrier et paysan s'est tenu à Saint-Nazaire à l'appel des Unions Locales C.G.T., C.F.T.C., F.O. et des Syndicats d'Exploitants Agricoles des cantons environnants.

Ce meeting précédé d'un cortège qui a rassemblé 10.000 participants (8.000 ouvriers - 2.000 paysans) est le résultat de changements profonds intervenus chez les travailleurs des villes et des campagnes de Loire-Atlantique.

Pendant de longues années, la bourgeoisie avait réussi à créer un antagonisme entre les travailleurs des villes et des champs. Pour l'ouvrier, le paysan était présenté comme le responsable de la montée continue du coût de la vie. Pour le paysan, l'ouvrier était le responsable de la hausse des produits industriels (machines agricoles, outils, etc.), du fait de ses luttes incessantes pour l'aboutissement de ses revendications.

Mais cette déformation de la vérité qui ne profitait qu'aux intérêts d'une minorité de possédants, s'est progressivement estompée. Les difficultés grandissantes rencontrées par les ouvriers et les paysans pour vivre décemment, entraînaient une meilleure compréhension mutuelle.

Les ouvriers de notre département qui ont de nombreuses attaches familiales avec les paysans prenaient conscience des difficultés réelles existant dans les exploitations familiales, de faible superficie, qui constituent l'essentiel de nos campagnes (34.000 sur 40.000).

Les paysans travailleurs, de leur côté, par leur situation de plus en plus précaire, comprenaient mieux les raisons légitimes des luttes ouvrières.

Cette compréhension mutuelle s'est traduite progressivement par des rapports nouveaux. Lors des grèves ouvrières de 1950 à Saint-Nazaire et plus particulièrement de Nantes en 1955, la solidarité paysanne s'exprimait d'une manière importante (des tonnes de produits agricoles ont été fournies aux grévistes de Nantes). En 1959, le 6 octobre, lors de puissantes actions inter-syndicales contre le chômage, pour la première fois, la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles affirmait publiquement la solidarité des travailleurs des campagnes aux ouvriers en lutte pour le plein emploi.

Le mécontentement dans les campagnes contre la politique gouvernementale, se traduisit le 14 décembre 1959, par une puissante manifestation paysanne à Nantes qui recueillait l'approbation et le soutien des ouvriers, exprimés par des motions adressées par notre U.D. C.G.T. et aussi par la C.F.T.C. aux paysans en lutte.

Cette compréhension réciproque, ces rapports nouveaux entre ouvriers et paysans ont permis le 6 avril 1960, la rencontre entre toutes les organisations ouvrières et paysannes et l'élaboration d'une déclaration commune qui soulignait « la communauté d'intérêts entre les ouvriers et les paysans contre les conséquences de la politique gouvernementale et la nécessité de leur union ».

Le lendemain, cette déclaration était approuvée à l'unanimité lors de rassemblements paysans dans tous le département et ac-

cueillie avec chaleur par les salariés dans les usines, chantiers, bureaux, administrations.

Si la presse réactionnaire réagissait violemment contre cette entente, si certaines démissions de quelques hobereaux intervenaient au Syndicat d'Exploitants Agricoles, cela n'empêchait pas la puissante volonté d'union de s'exprimer avec toujours plus de force.

Le 11 mai 1960, à l'occasion de la venue de de Gaulle pour le lancement du paquebot « France » 85.000 tracts, 1.000 affiches étaient diffusés dans les villes et les campagnes de Loire-Atlantique par les Syndicats ouvriers et paysans.

Le 6 septembre 1960, un nouveau tract commun « ASSEZ DE PROMESSES... DES ACTES » permettait de créer les conditions d'une manifestation puissante des ouvriers de la Navale de Nantes et d'un accueil très froid de la population des villes et des campagnes lors d'un nouveau passage de de Gaulle en Loire-Atlantique.

Toutes ces manifestations d'union ouvrière et paysanne, ont fait grandir la nécessité d'aller plus loin, de concrétiser cette union.

Lorsque les paysans du département se sont trouvés à nouveau en lutte, l'idée d'une action commune avec les ouvriers s'est imposée à eux et c'est pourquoi, les Syndicats d'Exploitants Agricoles de la région de Saint-Nazaire sont allés trouver les organisations ouvrières en leur proposant une manifestation commune le 20 juin.

Certes, des difficultés ont dû être surmontées, il a fallu combattre la proposition d'une simple manifestation de solidarité des ouvriers vis-à-vis des paysans et aussi les réticences de certains dirigeants départementaux de la F.D.S.E.A. qui avaient subi des pressions de toutes sortes.

Le rassemblement ouvrier et paysan de Saint-Nazaire peut donc être considéré comme très positif car il est l'expression des profonds changements intervenus chez les ouvriers et les paysans.

Il dénote l'élévation de la conscience de classe, du niveau de compréhension et de lutte des travailleurs des villes et des campagnes contre l'exploitation capitaliste.

Le rassemblement de Saint-Nazaire a créé aussi des liens nouveaux d'amitié et de fraternité entre les ouvriers et les paysans, et il a surtout fait prendre conscience de leur force lorsqu'ils sont unis.

L'écho rencontré par cette manifestation, dans notre département et dans tout le pays, les justes craintes qu'elle suscite parmi la bourgeoisie et son appareil d'Etat, suffisent à eux seuls à souligner son aspect très positif.

L'exemple de Saint-Nazaire, ne manquera pas d'avoir dans les luttes futures de la classe ouvrière, de la paysannerie laborieuse, ses prolongements naturels ; il se traduira par le développement d'une action toujours plus large, toujours plus unie, entre les ouvriers et les paysans contre la politique gaulliste, émanation des monopoles, et facilitera la restauration et la rénovation de la démocratie dans notre pays.





Le camarade Chanconie, Secrétaire Général de Syndicat du Centre National de la Recherche Scientifique explique comment

PAR LA CONTINUITÉ DE LEURS LUTTES LES PERSONNELS DU C. N. R. S. *obtiennent d'appréciables succès*

DEPUIS plus de 6 ans les quelques 3.000 Contractuels du Centre National de la Recherche Scientifique, Techniciens et Administratifs, luttent pour de meilleurs salaires et des améliorations statutaires. Ces luttes ont constamment été menées en Intersyndicale C.G.T., C.F.T.C., F.O.

Tout récemment, un succès considérable a été obtenu : la répartition de près de un milliard d'anciens francs pour la revalorisation des salaires.

Mais ce succès, le plus grand que ces personnels aient jamais arraché, ne doit pas faire oublier ceux que leur action opiniâtre et unitaire a successivement permis d'acquiescer :

- Décembre 1955 : prime de participation à la Recherche (de l'ordre d'un 13^e mois) ;
- Mars 1957 : extension de la prime à des catégories qui en étaient exclues ;
- Avril 1959 : accélération des débuts de carrières ;
- Décembre 1959 : bonifications d'échelons et nouvelle retraite complémentaire.

Les années 1960 et 1961 ont été les années « du milliard » :

Ce n'est qu'après deux grèves de 24 heures (22 mars et 11 mai), une série de grèves tournantes (du 12 au 31 mai) et une grève de 3 jours (14, 15 et 16 juin) que début juillet 1960, le Délégué Général à la Recherche annonçait l'acceptation par les Finances de l'inscription au budget de 1961 de un milliard d'anciens francs destinés à la revalorisation des salaires des Techniciens et Administratifs du C.N.R.S.

Mais ce milliard inscrit au budget les Finances entendaient qu'il ne soit pas employé, ou que seulement une faible partie en soit utilisée. La pression du personnel, après les grèves tournantes (du 22 au 30

septembre 1960) ; deux grèves de 24 heures (4 et 21 octobre) et une grève de 48 heures (29 et 30 novembre), faisait que début 1961, après des rejets successifs de différents projets par les Finances, les discussions prenaient un tour positif.

Depuis, la vigilance du personnel ne s'est pas relâchée un seul instant. Les travaux ont été constamment suivis et de multiples mouvements et délégations d'établissements ont eu lieu jusqu'à la parution des Décrets et arrêtés du 15 juin 1961 (« J.O. » du 22-6-1961).

Ces textes répartissent le milliard sous forme de relèvements indiciaires **avec effet rétroactif du 1^{er} octobre 1960**. Ces relèvements indiciaires représentent des augmentations de salaires : de 25 à 35 % pour 40 % du personnel ; de 15 à 25 % pour 10 % ; de 10 à 15 % pour 30 % ; de 5 à 10 % pour 15 % ; moins de 5 % pour 5 %.

L'importante série d'actions qui a été nécessaire pour aboutir à ces résultats a été rendue possible par un certain nombre de conditions :

à chaque étape, l'orientation de l'action a été définie à partir des positions du syndicat C.G.T. ; des propositions ont été soumises à l'Intersyndicale **puis ratifiée par le personnel** en Assemblées Générales.

Cette procédure s'est avérée profitable pour surmonter toutes les difficultés qui ont pu se présenter et consolider l'unité réalisée au départ.

Cependant les textes parus ne donnent pas satisfaction complète et comportent des injustices en ce qui concerne certaines catégories, notamment celles des plus bas salaires.

D'autres actions seront à nouveau nécessaires.

D'autres succès...

DES AUGMENTATIONS DE SALAIRES :

- A **Bellegarde**, dans l'Ain, dans 4 entreprises de 14 à 40 francs de l'heure.
- Dans la **Seine** pour les employés, techniciens et agents de maîtrise du **Bâtiment** : 6,13 %.
- Pour les **ouvriers cimentiers** : 6,50 %.
- Pour les 40.000 **métallistes de la Sambre** : de 7 à 12 francs.
- Pour les **travailleurs des Sucreries** : de 11 à 17 francs (en deux étapes).
- Chez **Belau à Montrouge** : 10 à 30 francs.
- Pour les **tailleurs à domicile** : 10 à 15 %.
- Aux **cartonnages-cellulose du Sud-Est** : 5 à 8 fr. 50 pour les 10.000 ouvriers.
- A la briquetterie de **Mitry-Mory (S.-et-M.)** : 10 à 15 francs.

— Chez **Krieg et Zivy** à Montrouge : 4 % (rappel du 1^{er} mai) puis 20 à 55 francs de l'heure au 1^{er} juillet.

— Chez **Pyrolac à Vitry** : 10.000 francs de prime de bilan et 10 à 20 francs de l'heure avec rappel du 1^{er} avril.

— Chez **Sidélor à Amnéville-Rombas** (Moselle) : de 7 fr. 50 à 12 francs.

— A la **Brasserie Karcher** : 5 % pour les livreurs avec une prime journalière de 250 francs ; 15 francs de l'heure pour le personnel de la Brasserie.

— Aux **aciéries d'Isbergues (Nord)** : 8 à 30 francs pour les 3.200 métallistes.

— A la **S.A.G.E.M. à Saint-Etienne-du-Rouvray** (Seine-Mme) : en plus de 4 semaines de congés, 8 à 15 francs de l'heure à dater du 1^{er} juillet et augmentation de la prime de vacances.

— Chez **Fryer à Rouen** : 10 à 19 francs pour les tourneurs.



A propos de l'intéressement

S'il est vrai que l'accord Renault n'entre pas dans le cadre de l'Ordonnance du 7-1-1959 sur « l'intéressement des travailleurs aux résultats de l'entreprise » la publication du bilan par la direction de la Régie et l'annonce faite qu'il n'y aura pas cette année de prime de bilan, démontre péremptoirement la mystification de la politique d'« intéressement aux résultats de l'entreprise ».

Pas de prime pour les gars de chez Renault et pourtant ! Le chiffre d'affaires a augmenté de 10 milliards ; le nombre de véhicules fabriqués a augmenté de 8 % par rapport à l'année précédente avec un effectif réduit de 6.000 travailleurs pour l'ensemble des usines Renault et un horaire de travail réduit.

Les actions magnifiques des salariés de chez Renault ont contraint la direction à un premier recul mais surtout elles illustrent le fait que rien ne s'obtient sans lutte et que la C.G.T. a eu et a encore raison de mener une ardente campagne contre la politique gouvernementale et patronale d'« intéressement ».

Cette action prépondérante de la C.G.T. a mis en échec les tentatives de collaboration des classes qui découle de l'Association capital-travail.

Au 1^{er} avril dernier il n'y avait que 66 contrats d'intéressement en vigueur. Les travailleurs touchés ne représentent que 0,28 % de l'ensemble des salariés.

Mais il faut rester vigilants. La presse nous a appris que de Gaulle, au cours d'une « garden party » donnée à l'Élysée aurait affirmé en substance qu'au besoin pour mettre en œuvre l'intéressement des travailleurs aux résultats de l'entreprise il utiliserait l'article 16.

Le meilleur moyen de faire échec à cette politique néfaste aux intérêts de la classe ouvrière c'est de développer encore l'unité d'action pour la satisfaction des revendications. De multiples exemples en apportent la preuve.

Partout où les organisations C.G.T. ont mené avec vigueur l'action contre les contrats d'intéressement, elles ont fait échouer les visées patronales et augmenter sensiblement leur influence auprès des travailleurs.

Si toutefois un contrat d'intéressement est proposé par la direction nous vous recommandons :

- 1° De faire connaître immédiatement aux travailleurs de l'entreprise les véritables buts poursuivis par la direction :
 - A) élever la productivité,
 - B) bénéficier d'exonérations fiscales,
 - C) augmenter ses profits,
 - D) aliéner l'indépendance de l'organisation syndicale pour mener une politique de collaboration de classe et renforcer ainsi l'exploitation des travailleurs.
- 2° Prendre contact avec votre Syndicat, alerter au besoin votre Union Locale, votre U.D. et votre Fédération qui ne manqueront pas de vous conseiller.
- 3° Mettre au point immédiatement avec les travailleurs le cahier des revendications (augmentations de salaires, etc.) et l'opposer au projet de contrat d'intéressement.

4° Si malgré vos explications et la campagne menée par l'organisation syndicale à l'entreprise le contrat entré en vigueur et qu'il ne soit pas signé par la C.G.T., exigez d'être représentés dans l'organisme de contrôle.

5° Dans cet organisme de contrôle, exigez le droit de choisir — quelle que soit la forme juridique de la Société — un expert comptable et d'être mis en possession de tous les documents et pièces comptables permettant un contrôle réel.

Il est apparu en effet que les contrats prévoient l'appel à un « technicien » celui-ci étant pris dans des organismes tout à la dévotion du patronat (C.I.E.R.P., etc.).

6° Ne vous contentez pas de « contrôler » mais poursuivez et intensifiez votre campagne contre le contrat d'intéressement en vous appuyant sur la masse des travailleurs et en organisant l'action pour la satisfaction des revendications et notamment : l'augmentation générale des salaires, la réduction de la durée de travail sans perte de salaire, la suppression des abattements de zone, etc.

En restant constamment sur des positions de classe et en menant une activité de masse sur la base de l'orientation fixée par le 33^e Congrès Confédéral vous défendrez efficacement les intérêts des travailleurs contre l'adversaire de classe.

MILITANTS DES SYNDICATS,
MEMBRES DES COMITES D'ENTREPRISE,
PROCUREZ-VOUS
LA BROCHURE RELATANT LES TRAVAUX DE
LA CONFERENCE NATIONALE SUR L'ACTIVITE SYNDICALE DANS LE DOMAINE DES COMITES D'ENTREPRISE ET ORGANISMES SIMILAIRES DU SECTEUR PUBLIC.

Elle comprend :

- le rapport d'ouverture présenté par L. MASCARELLO ;
- l'analytique de la discussion ;
- les résolutions ;
- l'essentiel de l'intervention de clôture du camarade L. MAUVAIS.

PASSEZ VOS COMMANDES A LA C.G.T.

C.C.P. 62-84 — 213, rue Lafayette — PARIS (10^e)

— Prix de la brochure : 1 NF.

— (0,90 NF pour les commandes de 5 exemplaires et plus).

Une déclaration de la C.G.T. sur les problèmes du

Traité de Paix avec l'Allemagne et du règlement de la question de Berlin-Ouest

La Commission administrative de la C.G.T. a examiné les problèmes que posent, devant la classe ouvrière, les campagnes d'excitation et de menaces menées actuellement en Allemagne de l'Ouest, dans les pays du Pacte Atlantique et en France même, au sujet des propositions de l'Union Soviétique d'une Conférence en vue de la signature d'un traité de paix avec l'Allemagne et du règlement du problème de Berlin.

Elle dénonce vigoureusement le caractère grossièrement mensonger de ces campagnes qui, déformant paradoxalement les faits, visent à présenter comme des menaces des propositions qui tendent à régler pacifiquement les questions demeurées en suspens plus de quinze ans après la fin de la guerre.

Elle considère que la défense de la paix exige que ces questions soient réglées dans les plus brefs délais par la voie de la négociation.

Soutenus et encouragés par les impérialistes des Etats du Pacte Atlantique, y compris le gouvernement français, les revanchards allemands poursuivent, en l'accéléralant, le réarmement de l'Allemagne de l'Ouest sous la direction des anciens officiers et dirigeants nazis. Cette complicité les amène à poser ouvertement et avec insolence des revendications territoriales, y compris sur l'Alsace-Lorraine, comme le faisait Hitler lui-même. Tous les voisins de l'Allemagne de l'Ouest sont ainsi menacés d'agression à plus ou moins longue échéance.

La situation actuelle de Berlin-Ouest transformé en centre de provocations et de machinations des fauteurs de guerre, constitue une menace permanente pour la paix en Europe et dans le Monde.

L'opposition des pays de l'O.T.A.N. aux propositions raisonnables de mettre un terme à cette situation dangereuse témoigne d'une volonté agressive dirigée contre les pays socialistes. Comme dans toutes les périodes de tension internationale, les adversaires d'un règlement pacifique des problèmes posés par la situation de Berlin et par la conclusion d'un traité de paix avec l'Allemagne, dénaturent les faits et les propositions de l'Union Soviétique.

Le gouvernement et le chef de l'Etat français participent à cette campagne d'excitation et de préparation de l'opinion publique, notamment par la presse, la radio, la télévision.

Comme sous Hitler, l'anticommunisme grossier est mis en avant pour masquer leurs véritables desseins. Les visées impérialistes sont présentées comme une défense de la liberté des peuples dont les monopoles qui imposent leur loi aux masses populaires ont le front de se présenter comme les plus sûrs garants.

Le soutien apporté par l'Etat français aux revanchards allemands, son appui à leur réarmement, constituent la plus grave menace, non seulement pour l'Europe mais particulièrement pour le peuple de France lui-même. L'Allemagne de l'Ouest est devenue actuellement le pays militairement le plus fort de l'Europe occidentale. Ceux qui dirigent son armée, qui dirigeaient celle d'Hitler, ont suffisamment montré qu'ils savaient s'attaquer d'abord aux pays les plus faibles. La France en a fait la douloureuse expérience en 1940.

★

La Commission administrative de la C.G.T. considère de son devoir d'alerter la classe ouvrière et de l'inviter à agir de toutes ses forces pour faire reculer les fauteurs de guerre.

L'intérêt du peuple français exige que la France cesse d'être l'alliée et le soutien des militaristes allemands et que Berlin cesse d'être un brûlot au centre de l'Europe.

La classe ouvrière doit faire entendre sa voix et exiger que la France participe à une Conférence sur le traité de paix avec l'Allemagne et sur le règlement pacifique du problème de Berlin, qu'elle reconnaisse en fait et en droit l'existence de la République démocratique allemande, qu'elle établisse avec elle des relations normales et qu'elle reconnaisse officiellement et sans réserves la frontière Oder-Neisse.

La C.A. de la C.G.T. met en garde la classe ouvrière contre les campagnes d'excitation, de mensonges et de provocations destinées à l'induire en erreur et à l'entraîner à servir la cause de ses pires ennemis.

Face à la collusion entre les impérialistes et les fauteurs de guerre des pays capitalistes, elle appelle à l'union des travailleurs de tous les pays. Elle considère qu'en présence des menaces actuelles contre la paix, il faut travailler au rassemblement des travailleurs des pays européens plus directement intéressés pour mener une action unie et puissante, et conjurer la guerre.

La C.G.T. qui n'a cessé de travailler à la véritable réconciliation des peuples d'Allemagne et de France et qui, dans ce but, a noué des relations amicales et réalisé une fraternelle collaboration avec les syndicats et les travailleurs de la République démocratique allemande, a également établi des liens et des rapports amicaux avec beaucoup de travailleurs et de militants ouvriers d'Allemagne de l'Ouest.

Aujourd'hui, au nom des travailleurs de France, elle s'adresse à tous les travailleurs d'Allemagne et leur dit :

« Camarades et frères, à maintes reprises les capitalistes nous ont dressé les uns contre les autres pour défendre leurs intérêts particuliers. Aujourd'hui, ce sont les monopoles de nos deux pays, liés entre eux, qui cherchent à nous diviser et à nous entraîner dans de nouvelles hécatombes.

« Dans la situation actuelle, nous, prolétaires de France vous, prolétaires d'Allemagne, avons de lourdes responsabilités dans la défense de la paix.

« Tendons-nous la main, unissons nos efforts contre nos exploités unis.

« Pour Berlin-Ouest ville libre et non plus centre de provocations à la guerre, pour que soient réglées pacifiquement les questions du traité de paix avec l'Allemagne : Camarades, frères de classe, unissons-nous et agissons ensemble.

« Notre opposition commune et résolue aux menées criminelles de la poignée de fauteurs de guerre impérialistes peut assurer la paix et la coexistence pacifique entre les peuples. »

*La Commission administrative de la C.G.T.
Paris, le 12 juillet 1961.*

Une déclaration commune de la C.G.T. et de l'U.G.T.A. POUR LA PAIX EN ALGÉRIE

Les représentants de la C.G.T. et de l'U.G.T.A. se sont rencontrés et ont examiné les récents développements de la guerre d'Algérie.

Les deux organisations, rappelant leur déclaration commune de Genève du 21 février 1961, ainsi que les efforts qu'elles n'ont cessé de déployer pour l'ouverture des négociations entre le G.P.R.A. et le gouvernement français affirment leur opposition à la suspension des négociations d'Evian décidée unilatéralement par le gouvernement français et consécutive à ses exigences. Cette situation aboutit à prolonger une guerre dont les conséquences sont de plus en plus graves pour les peuples français et algérien, et notamment pour les travailleurs.

Dans l'intérêt de la France et de l'Algérie nouvelle les organisations lancent un appel pressant pour que reprennent au plus vite les négociations qui ont soulevé tant d'espoir et dont l'inter-ruption suscite de sérieuses inquiétudes quant à un règlement rapide et négocié du problème algérien.

Elles affirment que le succès des négociations et le règlement de tous les problèmes politiques et militaires posés par la guerre d'Algérie doivent faire l'objet d'un accord entre les deux gouvernements. Toute décision unilatérale ne peut que compromettre les chances de succès de la négociation.

Les deux organisations rappellent que le rétablissement d'une Paix véritable en Algérie suppose :

- 1° La détermination et la réalisation des garanties nécessaires à une application loyale de l'autodétermination et à une libre expression du peuple algérien ;

- 2° L'unité du peuple algérien en tant qu'entité intangible excluant toute division ;

- 3° L'intégrité du territoire algérien. Le Sahara algérien étant partie intégrante de ce territoire, relève de la souveraineté du peuple algérien.

Compte tenu de l'unité du peuple algérien et de l'intégrité de son territoire et dans le cadre des structures politiques, économiques et sociales qu'il se donnera librement, les européens d'Algérie devront jouir des garanties et des droits démocratiques fondamentaux.

Sur ces bases, les deux organisations s'engagent à poursuivre et à développer leur action pour la reprise et l'aboutissement des négociations, persuadés qu'ainsi elles contribuent à la réconciliation de la France et de l'Algérie et à l'établissement d'une coopération féconde librement consentie entre les deux nations.

Mardi 11 juillet 1961.

NOTEZ-LE - NOTEZ-LE - NOTEZ-LE - NOTEZ-LE - NOTEZ-LE



• AVANT DE PARTIR EN VACANCES :

- Veillez avec l'ensemble des militants de l'entreprise à la mise à jour des cartes syndicales de chaque adhérent ;
- Assurez-vous que le trésorier de votre syndicat a ristourné aux divers échelons de l'organisation syndicale, la part de la cotisation qui leur revient ;
- Placez les cartes « Ami de la V.O. » qui permettent de recevoir la « V.O. » pendant les vacances et de participer au concours doté de nombreuses récompenses ;
- Laissez votre adresse-vacance au siège du syndicat ;
- Consultez la bibliothèque d'entreprise et munissez-vous d'ouvrages utiles que vous pourrez lire tout en vous reposant.

• AVENIR SOCIAL

Emission du 33^e Congrès :

C'est le numéro 190 qui a gagné le cyclomoteur Terrot.

• DES MILITANTS SYNDICAUX ECRIVENT POUR VOUS :

Pierre **Delon**, secrétaire général de la Fédération des Employés :

« **Le Syndicalisme chrétien en France** » 3 NF

André **Barjonnet**, secrétaire du Centre confédéral d'Etudes économiques :

« **Qu'est-ce que la paupérisation** » 4 NF

Ces ouvrages peuvent être commandés à la Librairie de la C.G.T., 213, rue Lafayette, Paris (10^e). C.C.P. 16.594-13 Paris.

• L'AERIUM JEAN-PIERRE TIMBAUD A VOUZERON (Cher)

est une œuvre des métallurgistes parisiens C.G.T. qui reçoit TOUS LES ENFANTS des travailleurs de TOUTES CORPORATIONS qui sont assurés sociaux.

Se renseigner auprès du service de placement, 94, rue Jean-Pierre-Timbaud, Paris (11^e).

• DES PRIMES DE VACANCES (suite)

- A la **S.E.N.P.A.** (papier carton) : de 14 à 21.000 francs.
- Aux **papeteries de Guyenne** (Dordogne) : de 12 à 15.000 francs.
- A l'**Inter-technique à Boulogne** : 1 mois de vacances payées et prime correspondant à 20 heures.
- Aux **Papeteries de France** : prime égale à 40 heures.
- A la **Cellulose du Pin** : 18.000 à 42.500 francs.



Le Gérant : **DESHAYES Maurice**,
S.P.E.C - Châteaoux